

CERTIFICAT MEDICAL

REGLEMENTATION POUR LES LICENCIES MINEURS

Un certificat médical n'est plus obligatoire ;

Il faut impérativement remplir le questionnaire de santé (il faut le remplir pour pouvoir s'inscrire)

Si on a répondu **NON** à toutes les questions, il faut signer l'attestation sur l'honneur (fourni par le club, ou à télécharger) et nous la remettre.

Si on a répondu **OUI** à une ou plusieurs questions il faut alors fournir un certificat médical de moins de 6 Mois attestant l'absence de contre -indication à la pratique sportive . Il doit être noté **en compétition** si le licencié fait de la compétition